

COMMUNAUTE DE COMMUNES
de la MOYENNE MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil de la Communauté de Communes
de la Moyenne Moselle

Séance du 10 MARS 2011

Date de convocation : L'an deux mille onze, le dix mars à 20 heures 30
28 février 2011 | Le Conseil de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe AUSSEDAT

Nombre de conseillers : Étaient présents : Tous les membres, sauf :
* en exercice 35
* présents 26 Étaient excusés : Mr Denis BASTIEN, Melle Muriel DEVINCEY, Mr Gérard
* votants 33 avec pouvoir GORIUS, Mmes Christiane LOEFFEL , Maryse GILLET,
Mrs Noël TROUY, Michel LEGRAS

Étaient absentes : Mmes Véronique THIRIOT, Josiane HAMANN,

Délib. n° 1091/11

Mr Frédéric DULOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance

Objet : Budget annexe lotissement « les Alisiers » à CHATEL-SUR-MOSELLE
- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 (avant le vote du compte administratif correspondant)

Le Président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M 14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais, pour des raisons techniques, le compte de gestion et par conséquent le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite du vote du budget primitif.

L'inscription M14, modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, constate les résultats de l'exercice 2010.

.../...

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT « Les Alisier » à CHATEL		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	solde (+ ou -) (colonne 2 - colonne1)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice 2010	39 492.70	39 492.70	0.00
	résultats antérieurs	18 253.94		- 18 253.94
	résultats à affecter	57 746.64	39 492.70	- 18 253.94
section d'investissement	résultats propres à l'exercice 2010	39 492.70	39 492.70	0.00
	résultats antérieurs	39 297.62		- 39 297.62
	résultats à affecter	78 790.32	39 492.70	- 39 297.62
Restes à réaliser au 31 décembre 2010	fonctionnement	-	-	-
	investissement	-	-	-
Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement		136 536.96	78 985.40	- 57 551.56
Reprise anticipée en 2011	Prévision d'affectation en réserve (inv.1068)	-	-	-
	Report en fonctionnement au 002 en recettes	-	-	-

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2011.

Résultat global de la section de fonctionnement 2010	- 18 253.94
Solde d'exécution de la section d'investissement 2010	- 39 297.62
Solde des restes à réaliser d'investissement 2010	-
Besoin de financement de la section d'investissement	39 297.62
Couverture du besoin de financement (1068)	-
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en Réserves 002)	0.00

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à CHARMES
Le 10 mars 2011
Le Président,
Philippe AUSSE DAT
Maire de PORTIEUX